# Déclaration d'une liaison par autocar ≤ 100 km

Partie 1 : Eléments obligatoires (publiés sur le site de l'Arafer)

Identification de l'entité effectuant la déclaration						
Nom de l'entreprise	EUROLINES SA					
Raison sociale de l'entreprise	EUROLINES SA					
Preuve de l'inscription au registre mentionné à l'article L. 3113-1 du code des transports <sup>1</sup>	2014/11/0004396					
Département d'établissement de l'entreprise	92					

	Liaison déclarée
S'il s'agit d'une modification d'une déclaration existante, indiquer le n° de la déclaration modifiée (par exemple D2017-xxx) et les modifications apportées :  • Places commercialisées en sus du volume initialement déclaré  • Places commercialisées à des horaires s'écartant de plus d'1/2 heure de ceux initialement déclarés  • Diminution de temps de parcours d'au moins 10%  • Modification du point d'arrêt à l'origine ou à la destination initialement déclarés	
Origine² de la liaison (adresse précise du point d'arrêt, n°. rue. commune, coordonnées GPS au format décimal)	Rue de la combe du puits - Parking Avia 25480 Ecole-Valentin 47,275174, 5,999030
Destination <sup>3</sup> de la liaison (adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)	Gare routière - Cour de la gare 21000 Dijon 47,323511, 5,028574

<sup>1 «</sup> Les entreprises de transports public de personnes établies sur le territoire national doivent être inscrites à un registre tenu par les autorités de l'Etat dans les conditions prévues par l'article L. 1421-1. L'inscription à ce registre peut être subordonnée à des conditions d'établissement, d'honorabilité professionnelle, de capacité financière et de capacité professionnelle selon des modalités fixées par décret en Conseil d'Etat »

<sup>2</sup> Extrémité 1 de la liaison concernée

<sup>3</sup> Extrémité 2 de la liaison concernée

Itinéraire(s) envisagé(s)	Pièce(s) jointe(s) : n°1 Nom(s) du(des) fichiers : Annexe 1		
Temps de parcours	Ecole Valentin/Dijon 1h45 minutes Dijon/Ecole Valentin 1h15 minutes		
Fréquence et volume maximal de places proposées à la vente, pour chaque horaire	Pièce(s) jointe (s) : n°2 Nom(s) du(des) fichiers : Annexe 2		

#### Annexe n°1



#### Annexe n°2

## Fréquences/Volume

## Liaison Ecole-Valentin - Dijon

# Service journalier

Départ	Arrivée		Heure départ		Heure d'arrivée	Capacité maximale		
Ecole-Valentin D		ijon	01h00	02h45	53y			
Dijon Ecole-		Valentin	02h00	03h15	53y			